

NOUVEAU



Formations 2023

L'épargne salariale appliquée aux associations intermédiaires

Nous contacter

☎ 06 67 16 32 11 (Marie Pierre RECARTE)

@ mariepierre.recarte@chrysalid-experts.fr



Formation avec activité pédagogique encadrée

PUBLIC

DURÉE

PRÉREQUIS

OBSERVATION

L'épargne salariale appliquée aux associations intermédiaires

Associations intermédiaires

A déterminer en fonction des objectifs du bénéficiaire

Soit avoir un EMA > à 50, soit vouloir mettre en place un ou plusieurs dispositifs d'épargne salariale

Un diagnostic précis des attentes de la structure doit être réalisé avant la mise en place effective d'un ou plusieurs dispositifs.

En effet, selon l'effectif, selon les dispositifs déjà mis en place ou non, selon la PPV en vigueur (ou modifiée), selon qu'un CSE est élu ou non, le programme de cette formation peut être très différent en Intra.

Pour ceux qui ont participé à la formation de décembre 2022, un programme spécifique est proposé. Il allie réflexions collectives et prise en compte des spécificités de la structure.

OBJECTIFS

- * Quelle que soit la formule, comprendre les différents systèmes d'épargne salariale ;
- * Quelle que soit la formule, comprendre l'intérêt de mettre en place un dispositif ou d'en combiner plusieurs ;
- * Pouvoir choisir le ou les dispositifs les mieux adaptés ;
- * Selon l'effectif et la présence d'un CSE, connaître les supports possibles pour la mise en place de l'épargne salariale

Intervenant : Christelle BUVAT

PROGRAMME

Les différents dispositifs de l'épargne salariale :
PPV, participation, intéressement, plans d'épargne (PEE, PEI, PERECO ...), compte épargne temps ;

METHODOLOGIE – Formation INTRA (Activités pédagogiques encadrées)

Identification des objectifs de la structure
Présentation théorique de chaque dispositif
Application de chaque dispositif à la structure
Identification des dispositifs les plus en adéquation avec les objectifs
Présentation de la méthode de mise en œuvre pratique

Évaluation des acquis et de l'adaptation de la formation aux objectifs fixés.

TARIF

Un devis est réalisé après entretien sur les objectifs poursuivis par la structure.